
Règlements pour les participants

Événements sanctionnés MACQ
en petit attelage (1-2 chiens)



TABLE DES MATIÈRES

1. RÈGLES GÉNÉRALES	5
1.1. Carte de membre	5
1.2. Officiel de course	5
1.3. Matériel	5
1.4. Âge minimum des chiens pour les courses	6
1.5. Âge des participants mineurs	6
1.6. Décision concernant la capacité d'un chien à participer	7
1.7. Chien démontrant une faiblesse	7
1.8. Chienne en chaleur	7
1.9. Nombre de participants par équipe	7
1.10. Nombre de chiens lors de l'arrivée	7
1.11. Participant qui échappe son équipe	8
1.12. Antidopage	8
1.13. Assistance sur le parcours	8
1.14. Substitution de participant	8
1.15. Suivre la piste	8
2. RÈGLES CONCERNANT LES DÉPARTS ET ARRIVÉES	9
2.1. Équipe en retard pour son départ	9
2.2. Participant qui ne prends pas le départ	9
2.3. Abandon	9
2.4. Position de la puce	9
2.5. Aires de départ et d'arrivée	9
2.6. Position de départ	9
2.7. Ligne d'arrivée	10
3. RÈGLES DE PISTE	10
3.1. Le port des écouteurs	10
3.2. Travail en équipe avec les chiens	10
3.3. Dépassements	10
3.3.1. Dépassements en bikejoring, fatbikejoring, skijoring, scooter, trottinette, canicross et canitrail	10
3.3.2. Règle applicable après tout dépassement	11
3.3.3. Sanction	11
4. RÈGLES PAR DISCIPLINE	11
4.1. Bikejoring	11
4.2. Fatbikejoring	12
4.3. Canicross et canitrail	13
4.4. Skijoring	13
4.5. Scooter	13

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

4.6. Trottinette des neiges	14
5. RÈGLES CONCERNANT LE COMPORTEMENT	15
5.1. Bon sens et esprit sportif	15
5.2. Responsabilité du comportement du chien	15
5.2.1. Morsure	15
5.2.2. Mauvais comportement à répétition	15
5.3. Comportement général durant un événement et bien-être animal	15
5.3.1. Responsabilité du bien-être de son/ses chien(s)	15
5.3.2. Chiens en liberté	16
5.3.3. Maltraitance	16
5.4. Document complémentaire à respecter	16
5.5. Dénonciation	16
5.5.1. Protêt	16
5.5.2. Protêt pour manquement découvert le jour même de l'événement	16
5.5.3. Protêt pour manquement découvert après l'événement ou envers l'officiel de course	17
5.6. Processus de gestions des protêts	17
5.7. Types d'infractions	18
5.8. Répétition de comportements jugés inacceptables	18
5.8.1. Disqualification à répétition	18
5.8.2. Répétition de comportements jugés inacceptables	18
5.8.3. Disqualification d'une autre organisation	18
6. CLASSES ACCEPTÉES AUX FINS DU CIRCUIT	18
7. COMPLÉMENT D'INFORMATION	18
8. DEMANDE DE DÉROGATION PAR UN PARTICIPANT	19
9. DISTINCTIONS ENTRE « ÉPREUVES », « DISCIPLINES », « TYPES » ET « CLASSES »	19
9.1. Épreuve	19
9.2. Discipline	19
9.3. Distance	19
9.4. Type	19
9.4.1. Provincial : Épreuve comptabilisée dans le circuit provincial (« Provinciale »)	20
9.4.2. Hors-Circuit : non comptabilisée dans le circuit provincial	20
9.4.3. Hors-Circuit Fun Run	20
9.5. Classe des podiums et du circuit provincial (âge et sexe)	20
9.5.1. Podiums	20
9.5.2. Classes d'âges	21
9.5.3. Sexe	21
9.5.4. Classe « Récréative »	21
10. GRILLE DE SANCTION	21
Annexe 1 : Guide du harnais bien ajusté	22

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

Annexe 2 : Les harnais acceptés	26
Annexe 3 : Les harnais refusés	27
Annexe 4 : Les colliers acceptés et refusés	28
Annexe 5 : Les muselières acceptées et refusées	29
Annexe 6 : Système de condition physique	30
Annexe 7 : Les crampons acceptés et refusés	31
Annexe 8 : Les raquettes acceptées et refusées	32

1. RÈGLES GÉNÉRALES

1.1. Carte de membre

Un participant doit obligatoirement être membre de MACQ (annuel ou par épreuve) pour s'inscrire à un événement. Un participant n'ayant pas sa carte de membre annuelle de MACQ devra payer une adhésion par épreuve, en payant un frais supplémentaire de 10,00 \$ lors de son inscription pour chacune des épreuves à laquelle il s'inscrit.

Le carte de membre annuelle est la seule qui permet au participant de cumuler des points au circuit provincial et au classement continu pour un événement. Le participant doit saisir son numéro de membre valide au moment de s'inscrire à un événement pour pouvoir cumuler des points.

Le participant peut s'inscrire tout au long de l'année afin d'éviter de payer les frais d'adhésion pour chaque épreuve. Une fois l'adhésion annuelle complétée sur le site portail.macq-quebec.ca, il recevra automatiquement un courriel avec votre numéro de membre. La carte de membre MACQ se trouve dans la pièce jointe (document .pdf) du courriel. Le participant doit être prévoyant et s'inscrire en tant que membre annuel avant la date et l'heure limite d'inscription à un événement.

Une preuve de la date de naissance pourra être requise à l'inscription ou lors de la récupération des dossards.

Il est de la responsabilité du participant de s'assurer qu'il s'inscrit à la bonne épreuve. Aucune modification d'épreuve ne sera acceptée et aucune inscription ne sera autorisée après la clôture des inscriptions.

1.2. Officiel de course

L'officiel de course veille au respect des présents Règlements (ci-après « Règlements »). Il a juridiction exclusive lors d'un événement sanctionné par MACQ.

Le délégué à la sécurité est un membre veillant à promouvoir la sécurité auprès des participants lors des compétitions. Lors d'un événement, le délégué est sous la supervision de l'officiel de l'événement. Il porte un dossard « sécurité » s'il y a lieu.

Pour plus de détails quant à leurs rôles respectifs, vous référer au « [DOCUMENT DES OFFICIELS ET DÉLÉGUÉS À LA SÉCURITÉ](#) ».

1.3. Matériel

- Lors d'une épreuve, le chien doit être équipé d'un harnais qui est conçu pour les sports de traction et qui est adapté à sa morphologie afin que son mouvement de course en traction soit totalement libre et sans obstacle. (Voir Annexe 1 - Guide du harnais bien ajusté et Annexes 2 et 3 - Les harnais acceptés et refusés);
- En tout temps, durant une épreuve, le bungee/« tug line » doit être attaché

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

- directement au harnais et non au collier du chien;
- Le port du collier n'est pas obligatoire, sauf dans les épreuves en double où un neckline est requis;
- Seuls les colliers plats sont permis durant les épreuves;
- Les colliers ne doivent en aucun cas entraver la respiration du chien (collier de type étrangleur, collier trop fin, etc.). Si le collier a une fonction martingale, celui-ci doit avoir un dispositif (ex : anneau) empêchant l'étranglement du chien, son objectif étant de raccourcir le collier pour empêcher le passage de la tête, et non pas d'étrangler le chien. Toutefois, les colliers fait majoritairement de métal, comme les "chocker" faits en chaîne, les prong et les colliers électrostatiques ne sont pas permis; (voir Annexe 4);
- Les muselières sont autorisées à la condition qu'elles permettent d'ouvrir la gueule du chien et de boire, tout en n'entravant pas la respiration du chien lors de sa course (Voir Annexe 5);
- Le participant a la responsabilité de s'assurer que son matériel de course est conforme aux Règlements. Une station de vérification de matériel peut être disponible sur le site de l'événement. En l'absence de la station de vérification, l'officiel de course est disponible pour répondre aux questions des participants sur le matériel et procéder aux vérifications si nécessaire. L'officiel de course se réserve le droit de refuser tout départ d'un participant qui aurait du matériel qui ne répond pas à la réglementation. Le participant ne peut exiger de remboursement de l'organisateur dans de telles circonstances;
- Les véhicules de transport des chiens doivent être adéquatement aménagés et équipés afin d'assurer le bien-être des chiens lors du transport et du séjour sur le site des compétitions;
- Un dossard numéroté sera fourni par l'organisation. Le participant doit installer de manière visible son dossard sur lui ou sur le véhicule, et le laisser à cet endroit pendant toute la durée de la course, sauf autorisation différente donnée par l'officiel de l'événement;
- Si celui-ci utilise un système de chronométrage à puces, l'endroit où l'installer sera spécifié et le participant devra s'y conformer;

1.4. Âge minimum des chiens pour les courses

Toute discipline :

- 2 km et moins : 15 mois
- Plus de 2 km : 18 mois

1.5. Âge des participants mineurs

Pour tout enfant de 14 ans et moins, le parent doit faire une demande de dérogation et expliquer le niveau de son enfant. Le comité de course petit attelage décidera des modalités à suivre pour que l'enfant puisse participer à la course (seul, accompagné de son parent, partir à la fin, distance maximale etc.) Les disciplines à deux chiens ne sont pas possibles pour les enfants de 14 ans et moins, excepté la trottinette sur neige. L'officiel de course peut, à la

dernière minute, prendre la décision de ne pas faire prendre le départ de la course à l'enfant s'il constate que ce dernier n'a pas les capacités nécessaires pour faire la course. Le participant ne peut exiger de remboursement de l'organisateur dans de telles circonstances.

1.6. Décision concernant la capacité d'un chien à participer

Toute décision concernant les capacités d'un chien à participer à une épreuve ou à terminer le parcours en toute sécurité revient au vétérinaire, ou à l'officiel de course si l'organisation ne compte aucun vétérinaire. Toutefois, si le participant est en mesure de présenter une attestation valide d'un vétérinaire indiquant la capacité du chien à participer à l'épreuve, celle-ci aura préséance sur l'avis de l'officiel de course.

1.7. Chien démontrant une faiblesse

Un chien montrant tout signe de blessures, anomalie de santé, maladie, infection (contagieux ou non) faiblesse ou n'étant pas physiquement apte à compétitionner (par exemple chien trop maigre ou en surpoids) sera disqualifié ou expulsé du site de l'événement. Le vétérinaire ou l'officiel de course se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires en ce sens. (voir Annexe 6 - Système de condition physique)

Les chiens qui proviennent de chenil ou de résidence où existe une maladie contagieuse pourraient se voir refuser l'accès au site de course par l'officiel de course. Une attestation vétérinaire pourrait être requise.

1.8. Chienne en chaleur

Les chiennes en chaleur sont autorisées à participer aux événements selon les conditions suivantes :

- La chienne doit être gardée en retrait des autres chiens jusqu'au moment de prendre le départ de sa course;
- La chienne doit porter un foulard rose, et le participant doit également en porter un de manière à ce qu'il soit visible lors des dépassements.

1.9. Nombre de participants par équipe

Il ne peut pas y avoir plus d'un participant par équipe. Toutefois, un participant ne sera pas pénalisé pour avoir porté assistance à un participant en difficulté en l'embarquant sur son traîneau.

En canicross, un adulte peut s'attacher au même chien qu'un enfant.

1.10. Nombre de chiens lors de l'arrivée

Un participant doit franchir la ligne d'arrivée avec le même nombre de chiens dans son équipe qu'au départ. Un chien mis hors de course pendant une manche pour quelque motif que ce soit ne pourra plus participer aux autres manches de cette même course.

1.11. Participant qui échappe son équipe

Un participant qui échappe son équipe et la rejoint sans aucune aide externe et passe le fil d'arrivée avec son équipe ne sera pas pénalisé. Le participant qui réussit à rejoindre et rattraper son équipe avec l'aide externe et qui passe le fil d'arrivée avec son équipe et sur son véhicule sera automatiquement disqualifié. Toute équipe passant le fil d'arrivée sans la présence du participant ayant pris le départ ou sans le véhicule sera automatiquement disqualifiée.

1.12. Antidopage

Tout participant ou propriétaire de chiens faisant partie d'une équipe participant à un événement sanctionné MACQ doit respecter toutes dispositions, règles ou tous règlements adoptés par MACQ (à venir) pour prévenir et interdire le dopage des chiens ou humains et doit accepter que l'équipe se soumette à tous tests requis à cet effet.

1.13. Assistance sur le parcours

Il est possible de recevoir de l'assistance de la part de bénévoles ou de spectateurs, sous certaines conditions :

- I. Seulement dans le cas d'un attelage sans conducteur ou d'un attelage présentant un danger pour lui-même, les autres attelages ou des personnes une action immédiate peut être prise par des officiels ou des spectateurs pour sécuriser l'attelage;
- II. Dans tous les autres cas, les officiels ne devront agir qu'à la demande d'assistance du conducteur, assistance limitée au contrôle du ou des chiens ou à tenir le véhicule (vélo, scooter, traîneau). Le conducteur devra arrêter son attelage, indiquer clairement de quelle assistance il a besoin;
- III. L'accompagnement d'un participant mineur devra être autorisé par une demande de dérogation, avec un véhicule autorisé par le comité de course petit attelage.

1.14. Substitution de participant

Pour toutes les disciplines, la substitution de participants est interdite, et ce, que ce soit avant ou après la clôture des inscriptions. Cela signifie donc qu'il est impossible de prendre le départ avec le dossard de quelqu'un d'autre.

1.15. Suivre la piste

Une équipe doit couvrir l'intégralité du parcours tel qu'il a été établi par l'organisateur. Si l'équipe quitte la piste, elle devra être ramenée au point où elle l'a quittée.

Il est obligatoire pour toutes les équipes de franchir la ligne d'arrivée. Si un participant ne passe pas la ligne d'arrivée, il se fera imposer une pénalité à la discrétion de l'officiel de course.

2. RÈGLES CONCERNANT LES DÉPARTS ET ARRIVÉES

2.1. Équipe en retard pour son départ

Le participant qui n'est pas prêt à prendre le départ à son heure de départ prévue devra prendre le départ à la toute fin et aura une pénalité de 30 secondes. S'il y a plus d'un participant en retard, ceux-ci partiront selon l'ordre dans lequel ils étaient placés.

2.2. Participant qui ne prends pas le départ

Le participant qui ne prend pas le départ doit aviser l'officiel de course le plus tôt possible.

2.3. Abandon

Le participant qui abandonne la course doit aviser l'officiel de course le plus tôt possible.

2.4. Position de la puce

Le participant doit installer la puce à l'endroit demandé par l'organisateur. L'endroit de l'installation peut varier en fonction de la discipline.

2.5. Aires de départ et d'arrivée

Il est interdit pour toute personne se trouvant sur l'aire de départ ou l'aire d'arrivée d'avoir en sa possession toute nourriture, boissons, produits de tabac ou de cannabis et ses dérivés, nourriture pour animaux, jouets, balles, etc. Seuls les participants et leurs "handlers" sont permis dans l'aire de départ.

Afin de favoriser une image et une évolution des sports attelés et selon la Loi concernant la lutte contre le tabagisme du gouvernement du Québec, chapitre L-6.2, article 2, paragraphe 5, il est interdit de fumer où se déroulent des activités sportives ou de loisirs. Il vous sera demandé de fumer à neuf mètres de l'aire de départ et d'arrivée sous risque de pénalités selon la Loi L-6.2 article 2.2.

2.6. Position de départ

Pour toutes les disciplines, le nez du chien constitue le repère pour le respect de la ligne et le participant doit avoir le contrôle de son chien.

Lorsqu'un système à puce est utilisé, la ligne de départ n'est pas nécessairement la ligne à partir de laquelle le chronomètre démarre (captation de la puce).

Un participant qui retarde volontairement son départ aura une pénalité de 30 secondes ou sera disqualifié à la discrétion de l'officiel de course

Un participant qui part avant la fin du décompte se verra donner une pénalité de 30 secondes par l'officiel de course.

Les “handlers” peuvent être permis selon les règles suivantes :

- En canicross et canitrail, aucun “handler” n’est permis;
- Pour toutes les autres disciplines, un maximum de deux “handler” est permis;
- Aucun “handler” n’est autorisé à propulser ou tirer l’équipe sur son départ. Si un tel geste se produit, une pénalité de 30 secondes sera imposée à l’équipe par l’officiel de l’événement.

2.7. Ligne d’arrivée

Pour toutes les disciplines, le chronomètre s’arrête lorsque le nez du chien traverse la ligne d’arrivée ou lorsque la puce est captée.

Le ou les chiens doivent traverser la ligne d’arrivée avant le participant.

3. RÈGLES DE PISTE

3.1. Le port des écouteurs

Lors d’un événement, le port des écouteurs est strictement interdit sur le parcours.

3.2. Travail en équipe avec les chiens

- Le chien doit en tout temps être relié au participant ou au véhicule (vélo, scooter, traîneau/trottinette) sur le parcours;
- Le chien ne doit jamais être devancé par le participant ou le véhicule (vélo, scooter, traîneau/trottinette) auquel il est attaché et ce jusqu’après la ligne d’arrivée, sous peine d’une sanction de 30 secondes de pénalité sur le temps de course;
- Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit;
- Il est interdit de laisser un chien se faire tirer par son coéquipier canin durant l’épreuve, sous peine de disqualification automatique par l’officiel de course;

3.3. Dépassements

Aux fins de la présente section, le terme dépassant signifie « équipe qui effectue un dépassement » et dépassé, « équipe qui se fait dépasser ».

3.3.1. Dépassements en bikejoring, fatbikejoring, skjoring, scooter, trottinette, canicross et canitrail

Dans ces disciplines, à environ 15 mètres, le dépassant doit :

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

- S'annoncer en criant « PISTE » ou « TRAIL », afin que le dépassé puisse bien l'entendre;
- Indiquer le côté par lequel il passera (ex. : « PISTE », « GAUCHE »);
- S'assurer que son dépassement peut se faire de façon sécuritaire, et que son chien est en mesure d'effectuer le dépassement sans nuire par la suite au dépassé.

Le dépassé doit :

- Laisser le passage au dépassant, en gardant le côté inverse à celui nommé par le dépassant;
- Garder une vitesse constante ou ralentir;
- Garder le contrôle sur son chien;
- En skijoring, garder les skis et les bâtons parallèles à la piste (sauf en montée), en cessant de donner des coups avec ses bâtons;
- Si nécessaire, raccourcir le bungee ou s'arrêter. Durant un dépassement, le dépassant peut communiquer au dépassé de ralentir.

3.3.2. Règle applicable après tout dépassement

Le participant fraîchement dépassé doit respecter la demande formulée par le dépassant et garder une distance d'au moins deux équipes entre le dépassant et lui.

Après le dépassement, il ne sera pas possible pour le dépassé de dépasser à son tour avant d'avoir effectué 300 mètres depuis le dépassement ou s'il s'est écoulé moins de 30 secondes, sauf sur autorisation du dépassant, tant que ce dernier est en progression.

Cette règle ne s'applique pas lorsqu'il reste moins de 400 mètres avant l'arrivée, ni pour les épreuves dont les départs sont faits par vagues ou les épreuves de canicross.

3.3.3. Sanction

Toute infraction aux règles prévues aux articles 3.3.1 et 3.3.2 est passible d'une sanction sur décision de l'officiel de l'événement.

4. RÈGLES PAR DISCIPLINE

4.1. Bikejoring

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens;
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline s'ils sont placés côte à côte;
- Le chien est attaché en permanence au vélo par une ligne bungee dont la distance entre le devant du jeu de direction et la base de la queue du chien le plus loin est au minimum de 1,75 mètres sans élongation, et maximum 3 mètres

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

lorsqu'en élongation;

- Le port du casque sécuritaire, en bon état et certifié par une entité reconnue (recherchez un autocollant CSA, EN, ASTM ou CPSC à l'intérieur du casque), est obligatoire pour le cycliste et doit être porté en tout temps dès que celui-ci est sur son vélo (échauffement, reconnaissance de parcours, pendant la course);
- Il est fortement recommandé aux participants de porter des lunettes et des gants;
- Le vélo doit être équipé de pneus cramponnés, et doit avoir à chaque roue des freins capables d'immobiliser l'équipe;
- Le vélo ne doit pas avoir de moteur ou d'aide à la propulsion;
- Pour la définition des parcours, des types de distances et des règles spécifiques en fonction de la température, veuillez vous référer au document [«EXIGENCES ET RECOMMANDATION AUX ORGANISATEURS»](#);
- Si une barre est utilisée, elle doit être flexible.

4.2. Fatbikejoring

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens;
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline s'ils sont placés côte à côte;
- Le chien est attaché en permanence au vélo par une ligne bungee dont la distance entre le devant du jeu de direction et la base de la queue du chien le plus loin est au minimum de 1,75 mètres sans élongation, et maximum 3 mètres lorsqu'en élongation;
- Le port du casque sécuritaire, en bon état et certifié par une entité reconnue (recherchez un autocollant CSA, EN, ASTM ou CPSC à l'intérieur du casque), est obligatoire pour le cycliste et doit être porté en tout temps dès que celui-ci est sur son vélo (échauffement, reconnaissance de parcours, pendant la course);
- Il est fortement recommandé aux participants de porter des lunettes et des gants;
- Le vélo doit être équipé de pneus cramponnés, et doit avoir à chaque roue des freins capables d'immobiliser l'équipe;
- Les pneus cloutés sont interdits;
- Les pneus doivent être d'une largeur minimale de 3,5" et la pression doit être à moins de 10 psi;
- Le vélo ne doit pas avoir de moteur ou d'aide à la propulsion;
- Pour la définition des parcours, des types de distances et des règles spécifiques en fonction de la température, veuillez vous référer à [«EXIGENCES ET RECOMMANDATION AUX ORGANISATEURS»](#);
- Si une barre est utilisée, elle doit être flexible.

4.3. Canicross et canitrail

- Cette discipline se pratique à un chien;
- Le chien est attaché en permanence à une ceinture portée par le participant reliée par une ligne bungee dont la distance entre l'abdomen du participant et la base de la queue du chien doit être au minimum de 1,25 mètres sans élongation, et maximum 2 mètres lorsqu'en élongation;
- Les crampons et raquettes de course peuvent être permis selon les fiches présentées en annexe (Voir Annexe 7 et 8). L'organisateur de l'événement détermine les conditions d'usage de ce genre de matériel et peut décréter leur interdiction ou toute autre adaptation. Les raquettes ne peuvent pas être obligées par l'organisateur. L'officiel de course se réserve le droit de refuser l'usage d'un tel équipement s'il considère qu'il est dangereux;
- Pour la définition des parcours, des types de distances et des règles spécifiques en fonction de la température, veuillez vous référer à [«EXIGENCES ET RECOMMANDATION AUX ORGANISATEURS»](#).

4.4. Skijoring

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens;
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline;
- Le chien est attaché en permanence à une ceinture portée par le participant reliée par une ligne bungee dont la distance entre l'abdomen du participant et la base de la queue du chien le plus loin est au minimum de 1,75 mètres sans élongation, et maximum 3 mètres lorsqu'en élongation;
- Seuls les skis de fond de type « skating » sont acceptés. Les skis ne doivent pas avoir de bordures métalliques (arêtes métalliques);
- Le port du casque sécuritaire adapté, en bon état et certifié (recherchez notamment les normes EN1077, ASTM F2040, Snell RS 98 et CSA Z263.1) pour les sports de glisse est obligatoire pour le participant (*pour l'année 2023-2024 selon les conditions de l'assurance, peut être sujet à changement). Le casque de vélo est interdit.
- Il est fortement recommandé aux participants de porter des lunettes;
- Pour la définition des parcours, des types de distances et des règles spécifiques en fonction de la température, veuillez vous référer à [«EXIGENCES ET RECOMMANDATION AUX ORGANISATEURS»](#).

4.5. Scooter

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens;
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline;
- Si l'équipe est composée d'un seul chien, le participant doit s'assurer que son chien est suffisamment en forme pour parcourir la distance et, au besoin, l'aider

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

- davantage;
- L'officiel peut refuser les départs à un chien s'il considère que le terrain n'est pas adéquat ou trop difficile;
- Le chien est attaché en permanence par une ligne bungee dont la distance entre le devant du jeu de direction et la base de la queue du chien le plus loin est au minimum de 1,75 mètres sans élongation, et maximum 3 mètres lorsqu'en élongation;
- Le scooter doit être équipé de pneus cramponnés et doit avoir des freins assez puissants pour immobiliser l'équipe;
- Le port du casque sécuritaire, en bon état et certifié par une entité reconnue (recherchez un autocollant CSA, EN, ASTM ou CPSC à l'intérieur du casque), est obligatoire pour le participant et doit être porté en tout temps dès que celui-ci est sur son scooter (échauffement, reconnaissance de parcours, pendant la course);
- Il est fortement recommandé aux participants de porter des lunettes et des gants;
- Le scooter ne doit pas avoir de moteur ou d'aide à la propulsion;
- Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur le scooter;
- Pour la définition des parcours, des types de distances et des règles spécifiques en fonction de la température, veuillez vous référer à [«EXIGENCES ET RECOMMANDATION AUX ORGANISATEURS»](#);
- Si une barre est utilisée, elle doit être flexible.

4.6. Trottinette des neiges

- Cette discipline se pratique à un ou deux chiens;
- Lorsque l'équipe est composée de deux chiens, les chiens doivent être reliés par un neckline;
- Si l'équipe est composée d'un seul chien, le participant doit s'assurer que son chien est suffisamment en forme pour parcourir la distance et, au besoin, l'aider davantage;
- L'officiel peut refuser les départs à un chien s'il considère que le terrain n'est pas adéquat ou trop difficile;
- Les chiens sont attachés en permanence par une ligne bungee dont la distance entre le devant de la trottinette et la base de la queue du chien le plus loin est au minimum de 1,25 mètres sans élongation, et maximum 2 mètres lorsqu'en élongation;
- La trottinette doit être équipée d'un système de frein ou d'un tapis de freinage (tapis à neige) en caoutchouc attaché à la trottinette;
- Les patins de la trottinette ne doivent pas avoir de bordures métalliques (arêtes métalliques);
- Le port du casque sécuritaire adapté, en bon état et certifié (recherchez notamment les normes EN1077, ASTM F2040, Snell RS 98 et CSA Z263.1)

pour les sports de glisse est obligatoire pour le participant (*pour l'année 2023-2024 selon les conditions de l'assurance, peut être sujet à changement).

- Il est fortement recommandé aux participants de porter des lunettes.

5. RÈGLES CONCERNANT LE COMPORTEMENT

5.1. Bon sens et esprit sportif

Le bon sens et l'esprit sportif prévalent. Si l'officiel de course juge que le comportement d'un participant ou d'un chien à un moment ou à un autre porte préjudice au sport ou à l'événement, il pourra disqualifier une équipe et la sommer de quitter le site de l'événement. Dans ce cas, la réinscription à un événement futur devra être revue par le comité disciplinaire.

5.2. Responsabilité du comportement du chien

Tout participant est responsable du comportement de son/ses chien(s) sur le lieu de l'événement, ainsi que sur la piste.

5.2.1. Morsure

Dans le cas d'une morsure avec ou sans perforation sur un humain, le participant ne pourra inscrire à nouveau le chien à une course sanctionnée pour une durée déterminée par MACQ. De plus, le participant devra faire évaluer son chien par un vétérinaire comportementaliste ou un éducateur canin et ainsi, démontrer que l'animal ne présente pas un danger pour les humains et les chiens. Par la suite, son dossier sera évalué par MACQ, qui selon le cas présenté, acceptera ou non le retour de l'animal en compétition.

5.2.2. Mauvais comportement à répétition

Dans le cas où un chien cumulait des protêts à son dossier lors d'événements sanctionnés MACQ, le participant sera interpellé par le comité disciplinaire et pourra être suspendu pour une durée de temps déterminée. De plus, le participant devra faire évaluer le chien fautif par un vétérinaire comportementaliste ou un éducateur canin et démontrer que l'animal ne présente pas un danger pour les humains et les chiens. Par la suite, son dossier sera évalué par MACQ, qui selon le cas présenté, acceptera ou non le retour de l'animal et du participant en compétition.

5.3. Comportement général durant un événement et bien-être animal

5.3.1. Responsabilité du bien-être de son/ses chien(s)

Tout participant est responsable du bien-être de son/ses chien(s) avant, pendant et après la/les épreuve(s), sous peine d'une sanction par l'officiel de course pouvant

aller jusqu'à l'expulsion.

5.3.2. *Chiens en liberté*

Les chiens en liberté ne sont pas autorisés sur le site de l'événement.

5.3.3. *Maltraitance*

Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits, sous peine d'une sanction par l'officiel de course pouvant aller jusqu'à l'expulsion. Est considérée comme de la maltraitance des chiens l'utilisation de fouets, branches, bâtons ou autres objets servant à stimuler ou à créer un sentiment de crainte, et ce, au même sens que tout coup porté à un chien à l'aide de quelque partie du corps du participant que ce soit ou geste ayant pour but de créer un sentiment de crainte pour les chiens.

5.4. Document complémentaire à respecter

Le participant s'engage à lire les documents « [CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE](#) » « [BIEN-ÊTRE ANIMAL](#) » et respecter toutes les dispositions qui y sont inscrites.

5.5. Dénonciation

5.5.1. *Protêt*

Tout comportement jugé nuisible ou inacceptable lors d'un événement doit être dénoncé à l'officiel de course attiré à l'événement sous forme de protêt, lequel sera rempli soit par le plaignant ou l'officiel de course.

L'officiel de course est en droit d'effectuer un protêt s'il est témoin d'une infraction même si le participant lésé n'effectue pas de protêt.

Tout protêt peut être dirigé envers un participant, l'organisateur, un bénévole ou l'officiel de course lui-même. En ce qui concerne le dernier cas, le protêt sera traité par l'officiel en chef.

5.5.2. *Protêt pour manquement découvert le jour même de l'événement*

Afin de déposer un protêt relatif à un manquement aux Règlements, le plaignant doit formuler sa plainte à l'officiel de course le jour de l'événement, et ce, dans un délai maximal d'une heure suivant l'arrivée du dernier participant de l'épreuve sur laquelle la plainte porte. Cela peut porter sur une situation vécue par le plaignant ou dont il a été témoin. La plainte sera soumise à la juridiction exclusive de l'officiel de course et sera traitée la journée même.

Lorsqu'il y a une bourse en jeu, un dépôt de 20 \$ doit être remis à l'officiel de course lors du dépôt du protêt. Lorsqu'un protêt est retenu, le dépôt de 20 \$ du plaignant lui

est remis. Si le protêt est rejeté, le dépôt avancé par le plaignant est versé aux fonds de MACQ à titre de frais de traitement d'une plainte rejetée.

Tout appel d'une décision rendue en première instance par l'officiel de course est entendu par le comité disciplinaire MACQ. Un plaignant qui souhaite porter en appel la décision de l'officiel de course a un délai maximal de 4 jours pour ce faire, à compter de la fin de l'événement. Le [FORMULAIRE DE PROTÊT](#) devra être rempli et envoyé.

5.5.3. Protêt pour manquement découvert après l'événement ou envers l'officiel de course

Le plaignant doit remplir le [FORMULAIRE DE PROTÊT](#) et l'envoyer dans un délai maximal de 4 jours suivant la fin de l'événement en question.

5.6. Processus de gestions des protêts

Lorsque l'officiel de course émet un protêt ou qu'un participant effectue un protêt, l'officiel de course effectue les étapes mentionnées ci-bas.

L'officiel de course rencontre la personne effectuant le protêt et remplit le formulaire «[FORMULAIRE DE PROTÊT LORS D'UN ÉVÈNEMENT SANCTIONNÉ PAR MACQ](#)».

Après avoir collecté les informations auprès de l'individu lésé, l'officiel de course rencontre l'individu ayant potentiellement commis l'infraction. L'officiel de course effectue cette rencontre sans l'individu lésé. L'officiel de course inscrit dans le formulaire «[FORMULAIRE DE PROTÊT LORS D'UN ÉVÈNEMENT SANCTIONNÉ PAR MACQ](#)», la description de l'incident selon le point de vue de l'individu potentiellement en infraction.

Si la perception de l'événement est pareille pour les deux parties, l'officiel de course décide des actions à prendre sur le champ (lors de l'événement au cours duquel l'incident a eu lieu). Cette décision est basée sur la gravité de l'incident et le degré de coopération de l'individu potentiellement en infraction.

Si la perception de l'événement est différente pour les deux parties, l'officiel de course peut décider de récolter des témoignages et des preuves supplémentaires avant de décider des actions à prendre sur le champ (lors de l'événement au cours duquel l'incident a eu lieu). L'officiel de course prend la décision en utilisant son jugement professionnel, les informations qu'il a en main, la gravité de l'incident et le degré de coopération des deux parties.

L'officiel de course inscrit dans le formulaire «[FORMULAIRE DE PROTÊT LORS D'UN ÉVÈNEMENT SANCTIONNÉ PAR MACQ](#)» les actions prises lors de l'événement (discussion, suspension, etc.).

Le formulaire dûment rempli est ensuite envoyé au comité disciplinaire qui s'occupe de gérer le dossier après l'événement. Le comité disciplinaire peut communiquer avec l'officiel de course après l'événement pour clarifier certaines informations.

5.7. Types d'infractions

Lorsqu'une infraction aux Règlements est commise, dans le document « [FORMULAIRE DE PROTÈT LORS D'UN ÉVÈNEMENT SANCTIONNÉ PAR MACQ](#) », l'officiel de course aura à choisir selon 2 types.

INCIDENT : Infraction qui n'a pas donné lieu à une ou des blessures psychologiques ou physiques pour le participant ou le chien du participant, mais qui dans d'autres circonstances aurait pu donner lieu à des blessures physiques ou psychologiques pour le participant ou le chien du participant.

ACCIDENT : Infraction qui a donné lieu à une ou des blessures psychologiques ou physiques pour le participant ou le chien du participant.

5.8. Répétition de comportements jugés inacceptables

5.8.1. Disqualification à répétition

Tout participant qui, toute discipline confondue, a été disqualifié à deux (2) reprises au cours de la même saison pour infraction aux Règlements est suspendu des événements sanctionnés par MACQ pour une durée d'une année, toute discipline et saison confondue.

5.8.2. Répétition de comportements jugés inacceptables

Une répétition d'un ou de plusieurs comportements d'un chien ou d'un humain jugé(s) inacceptable(s) en contexte d'événement sera revue par le comité disciplinaire.

5.8.3. Disqualification d'une autre organisation

MACQ se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant ayant été sanctionné/suspendu par une autre organisation.

6. CLASSES ACCEPTÉES AUX FINS DU CIRCUIT

Veillez vous référer au document « [EXPLICATION DU CIRCUIT PROVINCIAL](#) ».

7. COMPLÉMENT D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les différents type d'épreuves présentées par MACQ, les exigences de parcours, les règlements concernant les départs, les règlements concernant les températures, les précisions sur les parcours en fonction de la discipline, les affiches sur le parcours et bien plus, veuillez vous référer au document « **EXIGENCES ET**

RECOMMANDATIONS POUR LES ORGANISATEURS ».

8. DEMANDE DE DÉROGATION PAR UN PARTICIPANT

Toute demande de dérogation peut être faite par le participant auprès du comité course MACQ, qui prendra la décision de l'accorder ou non. Le formulaire [DEMANDE DE DÉROGATION OU DEMANDE SPÉCIALE PAR UN PARTICIPANT](#) doit être rempli et transmis au plus tard 48 h avant la clôture des inscriptions.

Une demande de dérogation par événement doit être faite.

Seules les demandes de dérogation mineure seront acceptées, soit :

- Partir dans les derniers;
- Toute demande en lien avec un participant mineur.

Si la dérogation concerne un participant mineur, celle-ci doit être faite par le parent ou le tuteur.

9. DISTINCTIONS ENTRE « ÉPREUVES », « DISCIPLINES », « TYPES » ET « CLASSES »

9.1. Épreuve

Une épreuve est un départ donné pour une même discipline d'une même distance le même jour. Elle réfère toujours à trois aspects : la discipline, le nombre de chien(s) permis et la distance. Voir la liste des différentes disciplines et de leurs règlements spécifiques à l'article 4.

Par exemple :

- Canicross 1 chien 5 km
- Bikejoring 2 chiens 7 km

9.2. Discipline

Une discipline est un sport donné suivi du nombre de chien(s) permis. Par exemple, le Bikejoring 1 chien est une discipline alors que que Bikejoring 2 chiens en est une autre.

9.3. Distance

Un changement de distance pour une discipline provinciale en raison de la température ne change pas son statut provincial. Par exemple, un canicross 7 km qui est raccourci à 3,5 km en raison de la température demeurera sanctionné provincial.

9.4. Type

9.4.1. *Provincial : Épreuve comptabilisée dans le circuit provincial (« Provinciale »)*

L'épreuve faisant partie du circuit provincial doit être une épreuve énumérée dans le document « [EXPLICATION DU CIRCUIT PROVINCIAL](#) ». Elle satisfait entièrement aux exigences de MACQ, sous réserve de dérogations mineures accordées sur demande.

Une seule épreuve provinciale est acceptée par discipline par événement au circuit provincial.

Par exemple :

- Si l'événement comprend deux distances de canicross, le directeur de l'événement doit déterminer laquelle des distances est incluse dans le circuit provincial parmi les 4 distances proposées, voir « [EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS À L'ORGANISATEUR](#) » pour plus d'information à ce sujet. Les autres pourront avoir lieu et être sous la forme : « Hors-Circuit : non comptabilisée dans le circuit provincial » (article 9.4.2)

9.4.2. *Hors-Circuit : non comptabilisée dans le circuit provincial*

L'épreuve hors-circuit non comptabilisée dans le circuit provincial satisfait aux exigences de MACQ et peut inclure n'importe laquelle des disciplines, même celles autres que mentionnées au document « [EXPLICATION DU CIRCUIT PROVINCIAL](#) ».

9.4.3. *Hors-Circuit Fun Run*

Une épreuve hors-circuit peut comporter en plus la mention Fun Run. Cette mention vient spécifier que les résultats ne compteront pas dans le classement continu. Le chronométrage et le classement des résultats ne sont pas obligatoires. Les dérogations pour ce type d'épreuve sont plus facilement accordées à l'organisateur par MACQ, toujours sur demande.

9.5. Classe des podiums et du circuit provincial (âge et sexe)

9.5.1. *Podiums*

Événement : L'organisateur a le libre choix quant à la présentation des classes d'âge dans les épreuves qu'il présente lors de son événement. S'il ne les présente pas **toutes**, les participants se retrouvent automatiquement dans la même classe (Global). Dans le cas où il y aurait moins de 3 participants qui finissent l'épreuve, l'organisateur peut décider de ne pas présenter un podium qu'il avait planifié présenter.

Circuit provincial : Lors d'un événement, si l'organisateur mets tous les participants dans la même classe, il se peut que les différentes classes existent quand même aux fins du circuit provincial (sous réserve des articles du document « [EXPLICATION DU CIRCUIT PROVINCIAL](#) »).

9.5.2. Classes d'âges

- Moins de 18 ans : Tout participant âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours fait partie de cette classe.
- 18-39 ans : Tout participant âgé entre 18 et 39 ans au 31 décembre de l'année en cours fait partie de cette classe.
- 40 ans et plus : Tout participant âgé de 40 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours fait partie de cette classe.

9.5.3. Sexe

Événement : L'organisateur peut séparer par sexe ou laisser mixte.

Circuit provincial : Voir le document « [EXPLICATION DU CIRCUIT PROVINCIAL](#) ».

9.5.4. Classe « Récréative »

Pour toutes les épreuves, un organisateur peut choisir d'offrir la classe « Récréative ». Lorsque cette classe est offerte, un podium peut être attribué aux participants qui s'inscrivent à celle-ci. Ces participants ne cumulent alors pas de points si la discipline est sur le circuit provincial.

10. GRILLE DE SANCTION

Article	Règlements	Types de sanction
1.3	Matériel non conforme	Avertissement ou départ refusé
1.4	Participation qui ne respecte pas l'âge minimum du chien	Disqualification
1.5	Capacité du participant de 14 ans et moins	Départ refusé
1.6	Capacité du chien à participer à l'épreuve	Départ refusé
1.10	Nombre de chien à l'arrivée différent du départ	Disqualification
1.12	Dopage d'un chien ou de l'humain	Suspension
1.13	Participant qui échappe son équipe et aidé par quelqu'un d'externe	Disqualification
1.14	Substitution de dossards/participants	Disqualification
1.15	Ne pas suivre la piste	Disqualification
2.1	Équipe en retard sur la ligne de départ	À la fin + 30 secondes de pénalité
2.3	Ne pas franchir la ligne d'arrivée et/ou ne pas aviser l'officiel	Avertissement
2.5	Fumer à moins de 9 mètres de l'aire de départ ou d'arrivée	Avertissement ou pénalité à la discrétion de l'officiel
2.6	Départ retardé volontairement	Pénalité 30 secondes
2.6	Départ hâtif	Pénalité 30 secondes
2.6	Handler qui propulse ou tire l'équipe	Pénalité 30 secondes
3.2	Participant qui devance son chien	Pénalité 30 secondes
3.2	Chien qui se fait tirer par l'autre chien	Disqualification
3.3	Refuser de se faire dépasser	1er fois = 1 minute de pénalité 2e fois = Disqualification
5.1	Bon sens et esprit sportif, comportement d'un participant ou d'un chien qui porte préjudice au sport ou à l'événement (envers un chien, un concurrent ou un officiel)	Disqualification
5.3.3	Maltraitance/bien-être animal sur un chien	Expulsion du site
5.8.1	2 disqualifications dans la même année peu importe la saison	Suspension pour 1 an

Annexe 1 : Guide du harnais bien ajusté



Lorsque l'on met un harnais à son chien pour pratiquer des sports canins attelés, le but est que celui-ci soit confortable et se sente à l'aise de tirer. Il faut absolument éviter de forcer le chien à modifier son patron de course naturel et ainsi risquer des problèmes physiques à moyen ou long terme. Le plaisir qu'il va retirer à pratiquer ces sports et sa capacité de travail vont aussi dépendre du confort que son harnais lui offre.

Un harnais mi-dos adapté pour les sports de traction est accepté. Tout harnais de voiture ou de marche est proscrit.


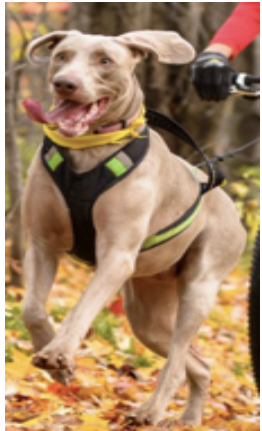

Nous vous recommandons de lire le document réalisé par Mathilde DeMunter en France. Elle détaille les éléments à prendre en considération pour savoir si le harnais est bien ajusté, et donne des exemples en photo.

Lien vers le document :

https://drive.google.com/file/d/1oEM6AfVM9HokLIHIZLi0nMUtH1xSqlh/view?usp=share_link

	La portion sternale du harnais tombe dans l'épaule et l'aisselle
	Harnais qui tourne et qui n'est pas bien appuyé sur le sternum.

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

	<p>La portion sternale du harnais tombe dans l'épaule et l'aisselle</p>
	<p>Harnais mal proportionné, les sangles du dos sont sans tension, donc la pression est mal distribuée.</p>
	<p>Harnais trop large au poitrail, le chien ne peut pas courir librement.</p>

RÈGLEMENTS POUR LES PARTICIPANTS

	<p>Ce type de harnais est difficile à ajuster pour que la tension soit adéquatement répartie et qui a tendance à remonter dans la trachée quand le chien tire en plus de tourner au niveau du thorax. Harnais insuffisamment rembourré au niveau du poitrail, du cou et des épaules. La conception complète de ce harnais n'est pas adaptée aux sports de traction, bien qu'il puisse être bien adapté à la cani-randonnée en raison de sa sangle abdominale, qui empêche que le chien ne puisse sortir de son harnais s'il recule. (Harnais de marque Omnijore, Ruffware)</p>
	<p>Harnais avec des sangles thoraciques qui passent directement sur l'épaule, donc non conçu adéquatement pour la traction. Harnais ressemblant au harnais de type norvégien ou K9 non adapté pour la traction non plus. N'engendre pas de blessure directement, mais s'il est utilisé, le chien ne pourra jamais offrir une traction aussi forte qu'avec un harnais adapté. (Harnais de marque Canine Equipement)</p>

Annexe 2 : Les harnais acceptés

Fiche HARNAIS



Les harnais ACCEPTÉS

- ✓ Les harnais présentés sont à titre d'exemples. Il en existe d'autres marques sur le marché.
- ✓ Le chien doit être confortable et se sentir à l'aise dans son mouvement de traction.
- ✓ L'officiel de course est le seul qui pourrait vous refuser le départ si le matériel n'est pas adéquat ou non-adapté au chien.

Tous les harnais de type X-Back



Autres types conçus pour la traction



Les harnais courts conçus pour la traction



Annexe 3 : Les harnais refusés

**Fiche
HARNAIS**



Les harnais REFUSÉS

- ✓ Les harnais présentés sont **INTERDITS** en compétition et fortement déconseillés pour la traction.
- ✓ N'hésitez pas à demander conseil lors d'une compétition si vous avez un doute sur votre matériel et ce, avant votre départ.
- ✓ L'officiel de course est le seul qui pourrait vous refuser le départ si le matériel n'est pas adéquat ou non-adapté au chien.

Tous les harnais anti-traction



Tous les harnais de marche et les plastrons



Annexe 4 : Les colliers acceptés et refusés

**Fiche
COLLIERS**



Règles sur les COLLIERS EN SPORTS CANINS ATTELÉS



-  Les colliers présentés sont à titre d'exemples. Il en existe d'autres marques et modèles sur le marché.
-  Les colliers ne doivent en aucun cas entraver la respiration du chien (collier de type étrangleur, collier trop fin, etc.). Si le collier a une fonction martingale, celui-ci doit avoir un dispositif (ex : anneau) empêchant l'étranglement du chien, son objectif étant de raccourcir le collier pour empêcher le passage de la tête, et non pas d'étrangler le chien. Toutefois, les colliers fait majoritairement de métal, comme les "chocker" faits en chaîne, les prong et les colliers électrostatiques ne sont pas permis.
-  L'officiel de course pourrait vous donner un avertissement ou vous refuser le départ si le collier n'est pas adéquat ou dangereux pour le chien.

Annexe 5 : Les muselières acceptées et refusées

Autorisées en compétition :



Modèles interdits :



Annexe 6 : Système de condition physique

SYSTÈME DE CONDITION PHYSIQUE^{MC}

Pour aider les spécialistes et les propriétaires d'animaux familiers à évaluer l'état corporel de leur animal familier, Purina[®] a mis au point le Système de condition physique[®]. Vérifiez où se situe, dans le tableau ci-dessous, l'état corporel de votre animal familier. Faites à votre animal la promesse d'une vie longue, saine et heureuse en vous engageant à lui fournir une alimentation appropriée et de l'exercice régulier. Ce sont les meilleurs moyens d'aider votre animal familier à atteindre et à maintenir son état corporel idéal.

SOUS-ALIMENTÉ	1	Côtes, vertèbres lombaires, os du pelvis et toutes protubérances osseuses visibles de loin. Aucune graisse perceptible. Perte de masse musculaire évidente.		1
	2	Côtes, vertèbres lombaires, os du pelvis faciles à voir. Aucune graisse facilement palpable. Autres protubérances osseuses quelque peu évidentes. Perte minimale de masse musculaire.		2
	3	Côtes faciles à palper et parfois visibles sans aucune graisse palpable. Sommets des vertèbres lombaires visibles. Os du pelvis commençant à paraître. Taille et ventre rétracté bien définis.		3
IDÉAL	4	Côtes faciles à palper, couche de graisse minimale. Taille facile à voir, vue de haut. Ventre rétracté évident.		4
	5	Côtes palpables, sans couche de graisse excessive. Taille observée à l'arrière des côtes, vue de haut. Ventre rétracté, vu de profil.		5
SURALIMENTÉ	6	Côtes palpables avec couche de graisse légèrement excessive. Taille facilement discernable, vue de haut, sans être proéminente. Ventre rétracté apparent.		6
	7	Côtes difficilement palpables, épaisse couche de graisse. Dépôts de graisse apparents sur la région lombaire et à la base de la queue. Taille absente ou peu discernable. Présence possible de ventre rétracté.		7
	8	Côtes non palpables sous une couche de graisse très épaisse, ou seulement palpables moyennant une pression importante. Épais dépôts de graisse sur la région lombaire et à la base de la queue. Taille absente. Aucun signe de ventre rétracté. Distension apparente possible de l'abdomen.		8
	9	Dépôts de graisse massifs sur le thorax, l'épine dorsale et à la base de la queue. Taille et ventre rétracté absents. Dépôts de graisse sur le cou et les membres. Distension de l'abdomen évidente.		9

© Nestlé

Annexe 7 : Les crampons acceptés et refusés

**Fiche
CRAMPONS**



Regles sur les CRAMPONS POUR LE CANICROSS

- ✓ Attention à votre chien et à ceux des autres lors de vos dépassements;
- ✓ Référez-vous à **l'article 4.3** des règlements pour le participants;
- ✓ L'officiel de course pourrait vous refuser le départ si les crampons sont inadéquats.





















Les petits crampons sous forme de clous arrondis. les chaînes sans pointes acérées et les souliers avec crampons intégrés sont autorisés.

Les crampons proéminents et acérés sont interdits qu'ils soient installés par dessus ou sous le soulier.

Annexe 8 : Les raquettes acceptées et refusées

**Fiche
RAQUETTES**



Règles sur les RAQUETTES POUR LE CANICROSS

- ✓ Attention à votre chien et à ceux des autres lors de vos dépassements;
- ✓ Référez-vous à **l'article 4.3** des règlements pour le participants;
- ✓ L'officiel de course pourrait vous refuser le départ si les raquettes sont inadéquates.



✓

Les raquettes de type "course" présentant peu de crampons sont autorisées.



✗

Les raquettes de type "montagne" présentant des crampons métalliques et acérés sont interdites.



✗